

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Ressources de substitution - Convention bi partite de services dans le cadre des études préalables à la création du champ captant "des Landes du Médoc" avec le SMEGREG - Autorisation - Décision -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de répondre aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux a engagé une réflexion, en 2010, sur les ressources de substitution en eau potable.

Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n°2010/0800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en matière de choix des projets techniques et de gouvernance.

Le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde (SMEGREG), composé de la Communauté urbaine de Bordeaux et du Conseil Général de la Gironde, a mené depuis sa création des investigations sur plusieurs solutions techniques et leurs scénarii de mise en œuvre. La Commission Locale de l'Eau a retenu, dans sa séance du 29 juin 2009, trois projets techniquement et financièrement évalués : Cénomaniens Sud-Gironde, Nappe Alluviale de Garonne et Oligocène Sainte-Hélène-Saumos.

Tous les scénarii analysés par le Smegreg et retenus par la CLE prévoient d'apporter l'eau produite, par chacun des 3 projets, à l'entrée du système de transport de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il est en effet beaucoup plus efficient du point de vue économique d'avoir une approche globale des projets de ressources de substitution, afin de mutualiser les équipements de transfert en faisant transiter les volumes produits par des infrastructures existantes, capables d'accepter et de transférer des volumes d'eau importants.

Afin de se prononcer, la Communauté urbaine de Bordeaux a entamé une démarche de réflexion, et de concertation étroite avec le Smegreg et les différents acteurs publics concernés, portant sur les divers scénarii des projets de ressources de substitution, les structures de portage et de régulation et l'impact des projets, notamment du premier réalisé, ainsi que sur le prix de l'eau produite et facturé à l'utilisateur.

Par délibération n°2013/0062 en date du 18 janvier 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a décidé la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de l'exercice de sa compétence Alimentation en eau potable, du pôle de production d'eau de substitution « Oligocène des environs de Sainte Hélène ».

Afin d'éclairer le choix des décideurs sur le premier projet le plus pertinent à mettre en œuvre, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser une mission d'expertise sur les différents aspects des ressources de substitution identifiées.

Conformément à ses statuts, le SMEGREG conduit pour le compte de ses membres toute action visant à assurer la préservation, la valorisation, et la protection des ressources en eau. Il assure donc des missions d'expertise en tant que personne publique pour le compte de ses membres.

C'est pourquoi, la prestation de service confiée au SMEGREG échappe au code des marchés publics. Le SMEGREG est un organisme sur lequel ses membres, dont la Cub, exercent un contrôle comparable à celui qu'ils exercent sur leurs propres services et qui réalise l'essentiel de son activité pour leur compte.

Dans la continuité des études sur le projet de champ captant qui ont été menées par le SMEGREG, la CUB a sollicité ce dernier le 21 mars 2013, pour que ces études soient complétées par la réalisation d'une mission d'expertise visant à améliorer la connaissance géologique et à préciser les paramètres hydrodynamiques de l'aquifère.

La convention annexée au présent rapport a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'étude et les modalités de financement de la mission d'expertise.

Cette étude a pour but :

- D'améliorer la connaissance géologique,
- De préciser les paramètres hydrodynamiques de l'aquifère,

Et ceci dans l'objectif d'améliorer les simulations de l'impact du champ captant en direction du nord et de l'est.

L'étude comprend :

- la gestion administrative et technique du projet en interne par le SMEGREG ;
- la définition des programmes ;
- les procédures réglementaires préalables à l'étude au titre du code minier et du code de l'environnement ;
- l'implantation des installations nécessaires au recueil des données utiles ;
- les pompages d'essais associés (essai de puits et essai de nappe) prélèvements et analyses d'eau ;
- l'interprétation des données recueillies.

Le coût prévisionnel des missions du SMEGREG s'élève à 300 000 € HT.

La dépense correspondante sera prévue au budget :

Principal chapitre 20 – compte 2031 – fonction 8110 – CRB TE00- Programme WC01 (frais d'études eau potable).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5721-9 ;
VU la délibération n°2010/0800, en date du 26 novembre 2010 portant sur les nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable ;
VU la délibération n°2013/0061 en date du 18 janvier 2013 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) ;
VU la délibération n°2013/0062 en date du 18 janvier 2013 portant sur les ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'opportunité d'une gestion intégrée entre la Cub et le SMEGREG pour la réalisation d'étude des paramètres hydrodynamiques de l'aquifère.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de services ci-annexée entre la Cub et le SMEGREG.

Article 2 : D'imputer la dépense d'investissement au budget principal 2013 :

- chapitre 20 – compte 2031 – fonction 8110 – CRB TE00 - Programme WC01
- et chapitre 23 – compte 237 – fonction 8110 - CRB TE00 – Programme WC01

Article 3 : D'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2013

M. JEAN-PIERRE TURON